



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 51384

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attente des associations d'anciens combattants d'Algérie au sujet des bénéfices de campagne. Une mission a été confiée à M. Christian Gal en vue d'étudier la possibilité d'accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et agents publics engagés dans ce conflit. Il souhaiterait connaître les conclusions de cette étude et les mesures que le Gouvernement envisage de proposer en vue de répondre aux demandes des anciens combattants concernés.

Texte de la réponse

Pour répondre aux demandes persistantes de certaines associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, le ministre délégué aux anciens combattants a effectivement décidé de confier à un inspecteur général des affaires sociales une étude sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés. A l'issue de la première période allant de juillet à octobre 2004, le premier volet de cette étude, qui a essentiellement permis de recueillir l'avis et les suggestions des associations et des élus quant à l'urgence et l'importance à donner à cette revendication, a été remis au ministre sous forme d'une note interne. La seconde partie de cette étude sera consacrée à la construction des différents scénarios possibles et l'évaluation de leur incidence financière. Le rapport final sera remis au ministre au deuxième trimestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51384

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9101

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 279